

Réaction conjointe au recours contre la loi Molac sur les langues régionales

Communiqué de presse



Réaction conjointe au recours contre la loi Molac sur les langues régionales

Nous, Présidentes et Président des Offices publics des langues basque, bretonne, catalane et occitane, tenons à exprimer collectivement notre déception, notre incompréhension et notre mécontentement devant la saisine du Conseil Constitutionnel sur la loi Molac relative à la protection des langues régionales et à leur promotion.

Depuis de nombreuses années, la construction des politiques publiques en faveur des langues régionales et l'action des acteurs de terrain se heurtent à un cadre juridique insuffisamment abouti et à des obstacles et entraves nombreux et récurrents dans divers domaines.

Face à cela, la loi Molac est venue apporter un cadre légal permettant de sécuriser des pratiques largement répandues sur nos territoires et d'aller vers un développement facilité et pérenne. Elle a été écrite et portée dans un esprit de construction d'un large consensus que le vote majoritaire du 8 avril dernier a clairement confirmé.

Le recours devant le Conseil Constitutionnel effectué par 61 députés ce 22 avril, va à l'encontre de ce consensus, nous le regrettons et le déplorons.

Nous espérons une issue positive, et restons déterminés à œuvrer pour faire aboutir un cadre légal facilitateur et sécurisant, qui permette le déploiement d'une politique publique volontariste répondant à une demande sociale et à un consensus sociétal, politique et institutionnel que nous continuerons à susciter et accompagner.

Antton CURUTCHARRY

Président de l'Office public de la langue basque

Vice-président de la Communauté d'agglomération Pays-Basque

Lena LOUARN

Présidente de l'Office public de la langue bretonne

Vice-Présidente de la Région Bretagne

Carole DELGA

Présidente de l'Office public de la langue catalane

Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

Charline CLAVEAU

Présidente de l'Office public de la langue occitane

Conseillère régionale déléguée de Nouvelle-Aquitaine